

CONTRAT N° 57111586
Avenant à effet du 01/01/2019

DISPOSITIONS PARTICULIERES
Rachat Total de Franchises

I - LE PRESENT INTERCALAIRE EST CONCLU ENTRE :

Souscripteur du contrat :

DRIVY SAS

Siège social : 35 Rue Greneta 75002 PARIS

N° RCS : Paris 522 816 651 00056

N° Orias : 13001509

Activité : **éditeur de logiciel**

et

ALLIANZ IARD

Siège social : 1 Cours Michelet CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE

Le présent contrat est régi par le Code des assurances et s'exerce dans les limites :

- des Conditions Générales **DG-CDW-DRIVY 01 2018V1**,
- des présentes Dispositions Particulières qui dans tous les cas prévalent,
- et de l'Annexe Risques Environnementaux Allianz Route, en complément des Conditions Générales citées ci-dessus

Le Souscripteur reconnaît être en possession d'un exemplaire de chacun des documents visés ci-dessus.

II - VEHICULES ASSURES

La garantie de la Compagnie est acquise au Preneur d'Assurance pour les véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur à 3T500 loués via le site internet de location de particulier à particulier **WWW.drivy.com** et **pour lesquels l'option rachat total de franchise a été souscrite** et assurée par le présent contrat.

Exclusions :

- Les véhicules PTAC supérieur à 3T500
- Les Engins, les véhicules à deux ou trois roues
- Les véhicules de loisirs : camping-cars caravanes

III - USAGE DES VEHICULES ASSURES

Le Souscripteur déclare que les véhicules assurés sont utilisés pour les besoins de son activité professionnelle de location de véhicules entre particuliers assurée par le contrat **Allianz N° 58766546** et qu'ils ne servent en aucun cas à des transports rémunérés de voyageurs ou de marchandises, même à titre occasionnel.

IV - GARANTIES ET FRANCHISES

Si l'option rachat total de franchise a été souscrite les garanties s'appliquent dans les limites des Conditions Générales DG-CDW-DRIVY 01 2018V1, auxquelles elles se réfèrent et dans les limites suivantes :

| Rachat total de la franchise du véhicule confié en location | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 |
|--|--------------|-------------|-------------|
| | "Economique" | "Confort" | "Privilège" |
| Franchise de Base par sinistre | 900 € | 1 100 € | 1 700 € |
| Franchise par sinistre Dommage et Incendie si rachat total souscrit | 0 € | 0 € | 0 € |
| Franchise Vol | 900 € | 1 100 € | 1 700 € |

Le Souscripteur s'engage à informer Allianz de la **catégorie** du véhicule assuré.